

## Nouvel examen pour IA : Revenons-en aux faits



COLLEGE OF NURSES  
OF ONTARIO  
ORDRE DES INFIRMIÈRES  
ET INFIRMIERS DE L'ONTARIO

L'EXCELLENCE EN SOINS

*Les diplômées\* en sciences infirmières de l'Ontario réussissent au nouvel examen d'admission à la profession de l'organisme de réglementation et deviennent infirmières. Il est temps de mettre fin aux renseignements inexacts qui circulent au sujet de l'examen et d'aider les nouvelles diplômées à devenir infirmières sécuritaires.*

### POUR PUBLICATION IMMÉDIATE

Le 11 mars 2016 (Toronto) — En 2015, 84 p. 100 des diplômées de programmes de formation d'infirmière autorisée (IA) en Ontario ont réussi au nouvel examen qui les autorise à commencer à exercer la profession.

Or, malgré ces très bons résultats, qui s'apparentent de près aux taux de réussite de l'ancien examen, d'autres personnes au sein de la collectivité des soins de santé continuent à diffuser des rumeurs non fondées et des renseignements inexacts. Ce faisant, elles sèment une confusion et une crainte inutiles auprès des diplômées et de la population.

« Les données relatives à l'examen de 2015 nous disent que le nouvel examen, appelé le NCLEX-RN, remporte beaucoup de succès », affirme Anne Coghlan, présidente et directrice générale de l'Ordre des infirmières et infirmiers de l'Ontario (OIIO). « Il est malheureux que ces données soient faussement présentées et incorrectement rattachées à d'autres questions liées aux soins de santé, comme les enjeux budgétaires auxquels les hôpitaux sont confrontés. »

À titre d'organisme de réglementation, l'OIIO est comptable de sa sélection de l'examen et de son suivi et doit rendre compte de ses résultats. Tous les ans, l'OIIO publie un rapport détaillé sur les taux de réussite à l'examen affichés par les diplômées ontariennes en sciences infirmières. Les données de 2015, qui seront publiées fin mars, indiqueront le nombre de candidates ayant réussi l'examen à leur première, deuxième ou troisième tentative (en Ontario, les candidates peuvent passer l'examen trois fois).

Alors que les éducateurs en sciences infirmières de l'Ontario dispensent l'enseignement qui prépare une personne à une carrière d'infirmière, l'OIIO réglemente les infirmières et les infirmiers de l'Ontario au nom de la population. D'autres organismes d'infirmières font valoir les intérêts particuliers de la profession, comme ceux des éducateurs et des syndicats.

« L'organisme de réglementation a pour mission de protéger la population en s'assurant que les candidates sont prêtes à exercer la profession », explique Mme Coghlan. « L'examen est une vérification de sécurité que nous effectuons au nom de la population. »

« En dernier ressort, 84 p. 100 des candidates ayant passé l'examen en 2015 y ont réussi. Sur celles qui n'avaient pas réussi à la fin de l'année, elles étaient encore nombreuses à disposer de tentatives résiduelles », ajoute Nancy Sears, présidente du conseil qui régit l'OIIO. « Le conseil a confiance en son utilisation de cet examen. Il s'agit d'un des moyens par lesquels il protège la population. »

*continué*

**The College of Nurses of Ontario**  
101 Davenport Road, Toronto, Ontario  
Canada M5R 3P1 [www.cno.org](http://www.cno.org)

Telephone 416 928-0900  
Toll Free 1 800 387-5526  
Facsimile 416 928-6507

**Ordre des infirmières et infirmiers de l'Ontario**  
101 chemin Davenport (Toronto) Ontario  
Canada M5R 3P1 [www.cno.org](http://www.cno.org)

Téléphone 416 928-0900  
Sans frais 1 800 387-5526  
Télécopieur 416 928-6507

### L'examen de l'organisme de réglementation : de quoi s'agit-il?

En Ontario, les diplômées en sciences infirmières doivent réussir à un examen national, approuvé par l'organisme de réglementation de la province, l'Ordre des infirmières et infirmiers de l'Ontario (OIIO). L'examen est un des critères qui certifient que les diplômées possèdent les connaissances, les compétences et le jugement de base pour prodiguer des soins sécuritaires.

L'examen contrôle, par exemple, l'aptitude des diplômées à :

- évaluer les signes vitaux des clients
- intervenir lorsque ces signes changent
- effectuer des examens de santé détaillés
- évaluer les besoins d'un client en matière de gestion de la douleur
- effectuer les calculs nécessaires pour administrer des médicaments de façon sécuritaire
- maintenir la confidentialité des clients et protéger leur vie privée.

Le NCLEX-RN utilise une approche qui est nouvelle pour la majorité des diplômées ontariennes. Bien que le taux de réussite à la première tentative du nouvel examen en 2015 ait accusé une baisse de 10 à 15 p. 100, le taux de réussite à la deuxième tentative était de 10 à 15 p. 100 supérieur à celui des années précédentes. À mesure que les candidates gagnent confiance et se familiarisent avec le nouveau format de l'examen, l'OIIO s'attend à ce qu'elles soient de plus en plus nombreuses à réussir l'examen à leur première tentative.

Dans les réunions qu'il a tenues avec les éducateurs en sciences infirmières, l'OIIO a appris qu'ils sont nombreux à vouloir aider leurs étudiantes à comprendre le nouvel examen, aussi bien son format que son contenu, et qu'ils sont persuadés que leurs diplômées obtiennent l'enseignement dont elles ont besoin pour réussir à l'examen.

«À titre d'organisme de réglementation, nous estimons qu'il est essentiel pour la protection de la population de maintenir l'intégrité et la sécurité de l'examen que nous utilisons», indique la présidente du Conseil, Mme Sears. «Nous ne laisserons pas tomber la population.»

Le rapport de 2015 sur les examens de l'organisme de réglementation sera affiché le 31 mars 2016 sur [www.cno.org](http://www.cno.org).

-30-

### À propos de l'Ordre des infirmières et infirmiers de l'Ontario

L'Ordre des infirmières et infirmiers de l'Ontario est l'organisme de réglementation des 160 000 infirmières autorisées, infirmières auxiliaires autorisées et infirmières praticiennes. Il a pour mission de réglementer la profession dans l'intérêt public.

Pour obtenir de plus amples renseignements ou organiser une entrevue, veuillez communiquer avec :  
Deborah Jones, gestionnaire, Communications,  
Ordre des infirmières et infirmiers de l'Ontario  
[dmjones@cnomail.org](mailto:dmjones@cnomail.org)  
416-928-0900 ext. 7609

Renseignements supplémentaires : [www.cno.org/nclex-fact-sheet](http://www.cno.org/nclex-fact-sheet)

\*Dans le présent document, le féminin est employé sans préjudice et désigne les hommes aussi bien que les femmes.